

Groupe de discussion du CC EOS sur le bar

Mandat

Septembre 2024

Présidence : Pauline Stephan (CNPMEM)

Rapporteur : Secrétariat du CC EOS

Langues : Les travaux du groupe de discussion se dérouleront en anglais et en français.

Cadre : Le groupe de travail fonctionnera dans le cadre du groupe de travail 3 du CC EOS.

Contexte :

Lors de la dernière réunion du groupe de travail 3 en juillet 2024, les membres du CC EOS ont eu l'occasion d'entendre une présentation sur l'avis du CIEM concernant les possibilités de pêche pour 2025 et ont notamment discuté de l'avis sur le bar dans les divisions 4b-c, 7a et 7d-h.

Le CIEM recommande que les prélèvements totaux de bar en 2025 ne dépassent pas 2 776 tonnes, conformément à l'approche du rendement maximal durable (RMD). Cette recommandation inclut les prises commerciales et récréatives, en tenant compte de la mortalité par pêche des poissons relâchés, estimée à environ 5 %. L'avis est basé sur un plan de gestion de précaution élaboré par les autorités compétentes.

Selon l'évaluation, la pression de pêche est actuellement inférieure au niveau du RMD, tandis que la taille du stock reproducteur reste inférieure au seuil B du RMD, mais se situe entre Bpa et Blim. Le stock a connu un recrutement variable au fil des ans, les estimations récentes indiquant un recrutement plus élevé que la moyenne en 2020 et 2021.

Les taux d'échantillonnage des pêcheries ont varié au fil du temps dans tous les pays, ce qui entraîne une incertitude dans les données de capture, notamment en raison de l'échantillonnage limité des rejets et des prélèvements de la pêche récréative. Les rejets sont estimés à partir de programmes d'échantillonnage et de journaux de bord, les données n'étant disponibles qu'à partir du début des années 2000 et couvrant certaines flottes et pêcheries de manière imprécise. Selon l'avis, les estimations modélisées des rejets sont bien inférieures aux estimations

observées. En outre, des données plus complètes sur les prélèvements récréatifs de tous les pays sont nécessaires pour une évaluation plus précise des stocks.

Le bar est un stock partagé entre l'UE et le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni et l'UE ont accès à la pêche commerciale du bar dans la zone économique exclusive de l'autre partie en vertu des dispositions relatives à l'accès aux espèces hors quota de l'accord de commerce et de coopération (ACC) entre le Royaume-Uni et l'UE. En décembre 2023, le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales a publié un plan de gestion des pêches pour le bar dans les eaux anglaises et galloises.

Finalité (buts et objectifs) :

L'objectif de ce groupe de discussion est de préparer un avis pour la Commission européenne sur les mesures à prendre en 2025 dans les pêcheries commerciales et récréatives pour aider à la reconstitution des stocks de bar européen dans les eaux occidentales septentrionales. L'avis commentera également l'avis du CIEM publié le 28 juin et fournira des recommandations sur les aspects pour lesquels le CC estime qu'une action supplémentaire est nécessaire pour améliorer l'évaluation.

Après la publication du rapport du benchmark WKBSEABASS 2024, prévue du 25 au 29 novembre 2024, le groupe de discussion examinera si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mettre à jour les conseils susmentionnés ou pour produire des recommandations sur les résultats du benchmark.

Fonctionnement :

Le groupe de discussion se déroulera comme suit :

- Première réunion en ligne le 6 septembre pour approuver les termes de référence et recueillir des contributions pour la rédaction de conseils.
- La plupart des tâches seront effectuées par correspondance écrite via le courrier électronique afin de minimiser le nombre de réunions.

Résultats/conseils :

- Avis à la DG MARE sur la gestion du bar à l'horizon 2025
- Conseils suite à la publication du rapport WKBSEABASS 2024, le cas échéant.



Calendrier :

- Première réunion : 6 septembre
- Avis sur les mesures de gestion pour 2025 à remettre en octobre 2024
- Un autre avis plus tard en 2025 pourraient être émis suite à la publication du rapport du benchmark CIEM WKBSEABASS 2024 prévu du 25 au 29 novembre 2024

Destinataires des avis (public cible) : Commission européenne (DG MARE)

Mesures de réussite (indicateurs clés de performance) :

- Avis consensuel (dans la mesure du possible) ;
- Réponse de la DG MARE aux conseils ;
- Référence aux conseils des décideurs et des gestionnaires.

Les membres

Nom	Organisation	Adhésion
David Curtis	EAA	OIG
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne	IND
Franck Le Bazic	Cobrenord	IND
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts de France	IND
John Lynch	ISEFPO	IND
Llibori Martinez Latorre	IFSUA	OIG
Geert Meun	VisNed	IND
Pauline Stephan	CNPMEM	IND
Dominique Thomas	OPCMEMMN	IND
Arthur Yon	FROM Nord	IND